

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
DE	
UNITE	
B.T de	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 197
04467	6 / 1980

PROCÈS - VERBAL
D E

R E N S E I G N E M E N T S
A D M I N I S T R A T I F S

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
1.1.80	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE : Témoignage apparition d' objet volant non identifié.

80-1980-12

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L , C , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU L' (ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR deux Janvier mil neuf cent quatre vingt, à 12 heures, se présente au bureau de notre brigade à , monsieur C F , Ingénieur, demeurant Rue à , qui nous signale avoir été le témoin d'une apparition d'objet volant non identifié.

Nous procédons à une audition très détaillée des circonstances dans lesquelles s'est produite cette apparition et nous recueillons le plus de détails concernant la description de l'objet aperçu.

(L'audition de l'intéressé fait l'objet de la pièce N° 2)

Pour appuyer ses dires, Monsieur C nous signale qu'il a pris des photographies de l'engin et qu'il nous remettra ces dernières ou les négatifs dès que le développement aura été fait.

Les photographies n'ont pas été réussies et Monsieur C nous remets les négatifs le 10/01/1980.

Ces négatifs sont joints à la première expédition du présent procès-verbal.

Dans les jours suivants l'audition du témoin aucune autre personne ne s'est présentée au bureau de notre Brigade pour nous signaler des faits identiques.

De ce fait, nous clôturons le présent procès-verbal .

NOTA : Les négatifs remis sont entièrement transparents et vierges de toute image.

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input checked="" type="checkbox"/> Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, Bureau Emploi et renseignements	LE 11/01/1980	
	<input type="checkbox"/> Monsieur le Prefet à		
	<input type="checkbox"/> Monsieur le Procureur de la République à <input type="checkbox"/> Monsieur le Commandant de la Région aérienne, de Groupement		
	ARCHIVE TRANSMISE AU C.D.P.	SIGNATURE(S)	

GROUPEMENT

DES

COMPAGNIE ~~MARSEILLE~~

DE

UNITÉ

B.T de

P.V N° 6 / 1980

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

C , F

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

C , F (témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR deux janvier mil neuf cent quatre vingt

NOUS SOUSSIGNÉ(S) , L , C , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade à (), entendons :

C , F , né le à
fils de L et de I , G , de na-
tionalité Française, Agent contractuel de l'état ,
Ingénieur, Rue à

qui nous déclare à 12 H 10 : - - - - -
" Le 1er Janvier 1980, à 18 heures, je circulais sur l'Autoroute dans le sens Est- Ouest. A hauteur des j'observais dans le ciel un point très lumineux que j'attribuais d'abord aux phares d'un avion en descente d'atterrissage. Je constatai que ce point demeurait immobile. Arrivé à la sortie de je stoppais mon véhicule afin d'effectuer une observation plus précise. Il était alors 18 heures 30. Muni d'une paire de jumelles 12 X 50 j'observais plus en détail ce point lumineux qui se révéla ressembler à une boule semblable à une pelote de ficelle très régulière laissant entre les brins des carrés noirs. Le phénomène semblait se situer à une attitude d'environ 1000 Mètre à l'aplomb de ou les . Sa distance réelle par rapport à l'observateur ne pouvant être évaluée avec précision. Je pris plusieurs photographies à différentes vitesses d'obturation avec un appareil muni d'un objectif de 105 mm chargé d'un film couleur à 100 asa. Je vous remettrais le plus tôt possible les clichés que j'ai pris. Je tiens à ajouter que le phénomène était très brillant, voir scintillant. Il se produisait dans un ciel parfaitement dégagé et pur. (vent en altitude). Par ailleurs la lune était rousse et levée à l'opposé. L'observation a duré environ 30 minutes et quand je l'ai cessée le point lumineux y était toujours. Evaluation du diamètre apparent du phénomène observé au travers de l'objectif reflex d'un appareil photographique CANON Type A E 1, objectif 105 mm. Le diamètre apparent représente approximativement la moitié du diamètre de la cible télémétrique de l'objectif (non compris la partie stygmomètre).

A , le 2/01/1980 à 12 heures 35,
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

O.M.